

Commission de services régionaux 11  
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement « CRRA »

Procès-verbal de la séance # 20-08-SPÉCIALE « le mardi le 27 août 2020 à 17h 00 »  
Par Zoom Web Conferencing et diffusion sur l'internet

---

**MEMBRES PRÉSENT** : Tom Nisbet, Bernie Hoganson, Bobbi Hartt, Blaine Nason, Mike Chamberlain, Susan Jonah, Brian Toole, Eldon Hunter

**MEMBRES ABSENT**: Peter Corey, Peter Morrison, Peter Dufour

**SONT AUSSI PRÉSENT** : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Robin Canavan, agente d'aménagement; Kelly Shaw, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par E. Hunter ; Appuyée par B. Hartt

**PROPOSITION**: « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

### 2. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

### 3. AFFAIRES NOUVELLES :

#### **Point 20-08-SPECIAL:**

Demandeur : Andrew Lovell

Lotissement Jewett  
Considération de la création de quatre lots sur un droit-de-chemin privé.  
Considération des dérogations dans la largeur des lots.  
Considération d'une dérogation dans la superficie d'un lot.

Proposé par B. Toole; Appuyé par B. Hoganson

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* et paragraphe 55(1)(b) – *loi sur l'urbanisme*; approuve un droit-de-chemin privé de 20,330-mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Jewett » sous réserve :

1. le plan final de lotissement soit estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
2. la zone tampon de 30 mètres de cours d'eau soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au *Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau* ».
3. approuve les dérogations suivants dans la largeur d'un lot :
  - a) approuve une dérogation de 33,67 mètres dans la largeur d'un lot pour créer un lot «Accès privé» d'une largeur de 20,330 mètres à un retrait minimum du chemin Rocky;

- b) approuve une dérogation de 26,664 mètres dans la largeur d'un lot pour créer le lot 4 d'une largeur de 27,336 mètres à un retrait minimum de l'accès privé; et,
- 4. approuve une dérogation de 863,10 mètres carrés dans la superficie d'un lot pour créer un accès privé d'une superficie de 3136,90 mètres carrés.

Proposition Adopté

#### 4. AJOURNEMENT

Proposé par E. Hunter

**PROPOSITION** : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 11. »

Proposition Adoptée

---

Tom Nisbet, Président

---

Mary Stone, Secrétaire de séance